

# **DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES**

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005

## Réf dossier n° PM13061304



Type de bien : Maison individuelle

Adresse du bien :

**12 RUE DE LA FONTAINE** 

46200 SOUILLAC

Donneur d'ordre

M.et Mme BOUVIER GILBERT 12 RUE DE LA FONTAINE

**46200 SOUILLAC** 

Propriétaire

M.et Mme BOUVIER GILBERT 12 RUE DE LA FONTAINE

**46200 SOUILLAC** 

<u>Date de mission</u>: 13/06/2013

Opérateur : MR MINARD PHILIPPE



# **Sommaire**

| RAPPORT DE SYNTHESE                   | 3 |
|---------------------------------------|---|
| DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE | 4 |



#### **RAPPORT DE SYNTHESE**

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : 13/06/2013 Opérateur : MR MINARD PHILIPPE

| Localisation de l'immeuble   | Propriétaire   |   |
|--|--|---|
| Type: Maison individuelle Adresse: 12 RUE DE LA FONTAINE  Code postal: 46200 Ville: SOUILLAC | Etage: na N° lot(s): na Section cadastrale : na N° parcelle(s) : na N° Cave : na | Civilité : M.et Mme Nom : BOUVIER GILBERT Adresse : 12 RUE DE LA FONTAINE  Code postal : 46200 Ville : SOUILLAC |

<sup>\*</sup> na=non affecté

#### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : D (voir recommandations)

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :

Dossier n°: PM13061304 3/8



# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N°: PM13061304

Valable jusqu'au: 12/06/2023

Type de bâtiment : Maison individuelle

Année de construction : Avant 1975 - Extension : après 2000

Surface habitable: 205 m<sup>2</sup>

Adresse: 12 RUE DE LA FONTAINE

46200 SOUILLAC

Date: 13/06/2013

Diagnostiqueur: MR MINARD PHILIPPE

Cachet et signature :

Propriétaire :

Civilité : M.et Mme

Nom: BOUVIER GILBERT

Cie d'assurance : GENERALI

Adresse: 12 RUE DE LA FONTAINE 46200 SOUILLAC

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom:

Adresse:

Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS

Adresse:

Le: 16/05/2011

Date de validité : 16/05/2016

N° certification: 2306781

N° de police d'assurance : AM207425

# Consommations annuelles par énergie

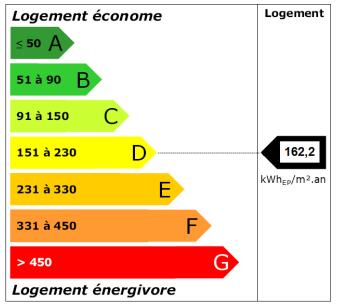
obtenus par la méthode 3CL, version 15C, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010

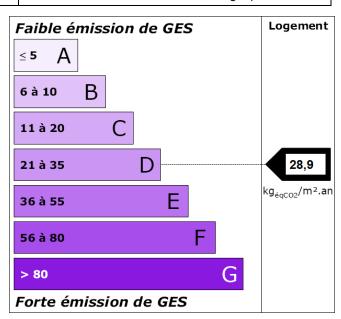
| •  | Consommations en énergies finales           | Consommations en énergie primaire | Frais annuels d'énergie |
|--|---|-----------------------------------|-------------------------|
|  | détail par énergie et par usage en kWher    | détail par usage en kWh₅₽         |                         |
| Chauffage  | Fioul 17906 kWhEF<br>Electricité 2358 kWhEF | 23990 kWhEP                       | 1513 € TTC              |
| Eau chaude sanitaire                                   | Electricité 3312 kWhEF                      | 8544 kWhEP                        | 364 € TTC               |
| Refroidissement  | Electricité 279 kWhEF                       | 719 kWhEP                         | 31 € TTC                |
| CONSOMMATIONS<br>D'ÉNERGIE POUR LES<br>USAGES RECENSÉS | 23854 kWhEF                                 | 33253 kWhEP                       | 1991 €TTC               |

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 28,97 kg éqCO2/m².an Consommation conventionnelle : 162,21 kWhEP/m<sup>2</sup>.an





Nombre total de pages du rapport : 5

Dossier n°: PM13061304 4/8



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement Chauffage Eau chaude sanitaire

Murs:
Murs extérieursen pierre de taille
moellons (Constitué avec
remplissage tout venant) (non

remplissage tout venant) (non isolés)

Murs en briques creuses (isolés par intérieur) année des travaux d'isolation : Après 2000 Murs sur local non chauffé en plaques de plâtre (isolés par intérieur) année des travaux d'isolation : Après 2000 Système : Système :

Pompe à chaleur (divisé) -

type split

Chaudière fioul Chauffe-eau électrique

Toiture : Combles perdus (isolés) Emetteurs : radiateurs

Menuiseries : Inspection < 15 ans :

Fenêtre simple vitrage bois Fenêtre double vitrage pvc 4/15+/4 Fenêtre double vitrage métal rupture de pont thermique 4/15+/4 Porte bois opaque pleine Porte bois vitrée avec 30-60% de vitrage simple

Plancher bas : Terre-plein (non isolé)

Autre local non chauffé (isolé) année des travaux d'isolation : Après 2000

Énergies renouvelables Quantité d'énergie d'origine renouvelable 0kWh<sub>EP</sub>/m².an \*

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun

Dossier n°: PM13061304 5/8



## Pourquoi un diagnostic

- · Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de

#### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

#### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

#### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

## <u>Énergie finale et énergie primaire</u>

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

# Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix movens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

#### **Energies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

<sup>\*</sup> Représente l'énergie économisée grâce au(x) système(s)



# Diagnostic de performance énergétique — logement (6.1)

# Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

 Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée:
- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### **Autres usages**

#### Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Dossier n°: PM13061304 7/8



# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

# Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et

séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt,

La TVA est comptée au taux réduit de 7%.

| Mesures d'amélioration   | Nouvelle<br>consomat°<br>Kwh/m2 | Coût | Économies | Retour<br>sur<br>Invest. | Crédit<br>d'impôt |
|--|---------------------------------|------|-----------|--------------------------|-------------------|
| Envisager avec un professionnel la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs.   | 157,61                          | €    | *         | ****                     | 18 %              |
| Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage et choisir un programmateur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance. | 159,59                          | €€   | *         | ***                      | 18 %              |



#### Commentaires:

Les crédits d'impôts ne sont pas pris en compte dans la méthode de calcul.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Email - expertimmo24@hotmail.fr ;N° Siret: 525 033 916



# M.et Mme BOUVIER GILBERT 12 RUE DE LA FONTAINE

46200 SOUILLAC

Propriétaire: M.et Mme BOUVIER GILBERT

Adresse de la mission: 12 RUE DE LA FONTAINE 46200 SOUILLAC

# **FACTURE EN EUROS**

| NUMERO     | DATE       | REFERENCE  | ECHEANCE   |
|------------|------------|------------|------------|
| PM13061304 | 13/06/2013 | PM13061304 | 20/06/2013 |

| Réf                 | Désignation | Qté | Prix unitaire | Remise | Montant HT |
|---------------------|-------------|-----|---------------|--------|------------|
| Maison Individuelle | DPE         | 1   | 83.61         | 0.00   | 83.61      |
|                     |             |     |               |        |            |
|                     |             |     |               |        |            |
|                     |             |     |               |        |            |
|                     |             |     |               |        |            |
|                     |             |     |               |        |            |
|                     |             |     |               |        |            |

|       | Base  | Taux | Montant |
|-------|-------|------|---------|
|       |       |      |         |
|       |       |      |         |
|       | 83.61 | 19,6 | 16.39   |
| Total |       |      | 16.39   |

| Total HT | Total TVA | Remise | Total TTC | Acompte | Net à Payer |
|----------|-----------|--------|-----------|---------|-------------|
| 83.61    | 16.39     | 0.00   | 100.00    | 0.00    | 100.00      |

## Conditions de règlement :

Facture **ACQUITTÉE** par chèque le 13/06/2013

Le taux des pénalités de retard ne peut être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal, soit 2,13 %. A compter du 1er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

N° de TVA intracommunautaire: FR 46 525 033 916

Dossier n°: PM13061304 1/1